



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordonnances du 17 juin 2020

Hiérarchie des normes - Modernisation des SCoT

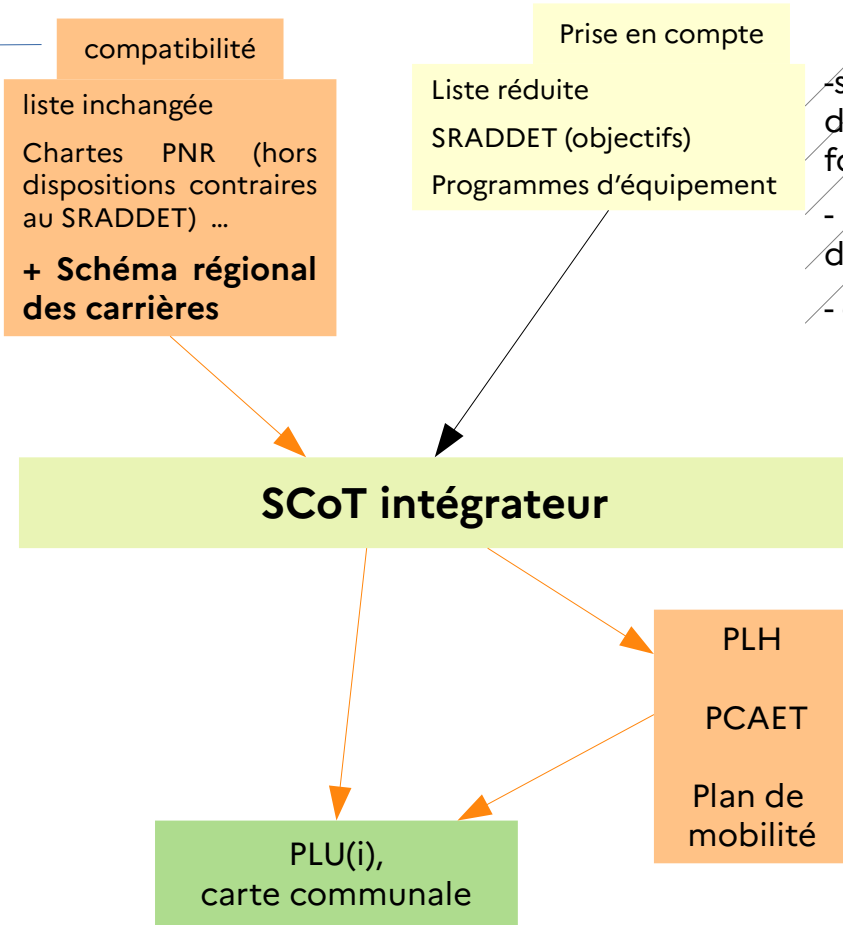
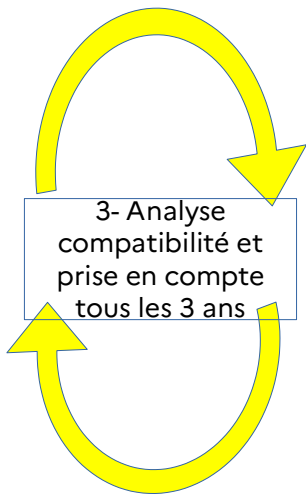
-

Ce qui change au 1^{er} avril 2021

Une hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme **plus lisible**

1- Généralisation du lien
de compatibilité

Hiérarchie des normes



- schéma départemental d'accès à la ressource forestière
- directive territoriale d'aménagement
- charte de pays

2- Suppression du lien d'opposabilité de certains documents sectoriels

1- Généralisation du lien de compatibilité

Un SCoT modernisé : Périmètre, structure et contenu

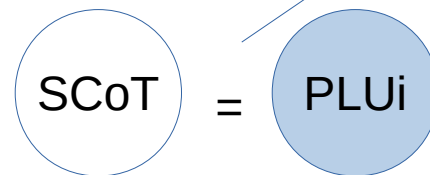
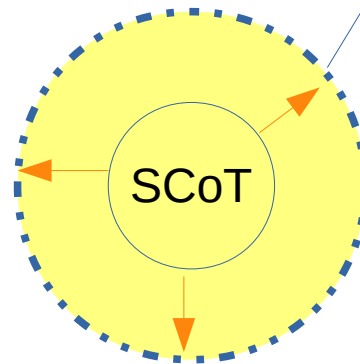
Avoir un périmètre cohérent avec le fonctionnement du territoire

Faire évoluer le maillage des SCoT en cohérence avec les bassins d'emploi ou de mobilité :

- prendre en compte les "déplacements et modes de vie quotidiens au sein du bassin d'emploi"
- Prendre en compte les périmètres des bassins de mobilité

Limiter les superpositions des périmètres de SCoT et de PLUi

Lors du bilan à 6 ans, ajout d'un examen sur l'opportunité d'élargir le périmètre du SCoT



Renforcer le caractère stratégique du document

Compléter son rôle

Améliorer sa mise en œuvre

Favoriser la transversalité

Mise en avant de la transition
énergétique et écologique

Peut valoir PCAET

SCoT

peut valoir projet de
territoire (pour les PETR)
** voir PAS ci-après*

Peut se doter d'un
programme d'actions

des objectifs air,
énergie, climat

lutte contre
l'artificialisation
des sols en fil rouge

Un contenu
« modernisé » qui
remplace le projet de
territoire au cœur du
document

Améliorer la lisibilité du projet porté par le SCoT



Aujourd'hui

Rapport de
Présentation

« encyclopédique »

Projet
d'Aménagement
et de
Développement
Durables

le projet politique :
liste obligatoire de
thématiques à aborder

Document
d'Orientation et
d'Objectifs

Liste de 11 thèmes

Au 1^{er} avril 2021

Projet
d'Aménagement
Stratégique

coordination politiques
publiques sectorielles

Document
d'Orientation et
d'Objectifs

orientations traduisant
le PAS

Annexes

Meilleure compréhension
du projet porté par le SCoT

Un nouveau contenu

Le projet mis en avant

Projet d'Aménagement
Stratégique (PAS)

Document d'Orientation et
d'Objectifs

Annexes

une synthèse du diagnostic
territorial et des enjeux qui s'en
dégagent

Une approche transversale au
lieu d'une liste de thèmes à
aborder

- équilibre et complémentarité des polarités urbaines et rurales,
- gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols,
- transitions écologique, énergétique et climatique,
- offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie,
- agriculture et besoins alimentaires locaux,
- qualité des espaces urbains, naturels et paysages

objectifs
de développement
et d'aménagement
à 20 ans

Peut valoir projet de territoire pour les PETR

Contient des objectifs stratégiques et opérationnels en matière de
Changement climatique - Si SCoT vaut PCAET

Un nouveau contenu

Une restructuration du DOO

Projet d'Aménagement
Stratégique (PAS)

Document d'Orientation et
d'Objectifs

Annexes

3 blocs thématiques obligatoires :

1. activités économiques,
agricoles et commerciales

**2. autres principaux lieux de
vie et leur rapprochement :**
offre de logements, de
mobilité, d'équipements, de
services et de densification.

3. La transition écologique et
énergétique, notamment
valorisation des paysages et la
gestion économe de l'espace

2 blocs spécifiques :

loi Montagne et loi Littoral

En option : toute autre
thématique jugée nécessaire
pour traduire le PAS

Décline les objectifs stratégiques et opérationnels en matière
de changement climatique - Si SCoT vaut PCAET

Un nouveau contenu

Une meilleure compréhension du projet

Projet d'Aménagement
Stratégique (PAS)

Document d'Orientation et
d'Objectifs

Annexes

Les éléments utiles à la compréhension du projet :

- Diagnostic du territoire,
- évaluation environnementale,
- justification des choix retenus
- consommation d'espaces NAF (analyse des 10 dernières années et objectifs)
- Indicateurs de suivi
- éléments du diagnostic du PCAET - Si SCoT vaut PCAET

Programme d'actions (PA) pour accompagner la mise en œuvre du SCoT (facultatif)

- précise les actions prévues, même celles portées par d'autres acteurs que le SCOT

Une note d'enjeux
pour **faciliter en amont le dialogue** et
l'approche des enjeux

La note d'enjeux

En début de procédure

Lors de l'élaboration ou de la révision

- d'un SCOT
- ou d'un PLUi non couvert par un SCOT approuvé

Sur demande

à la demande du porteur du document

Pour viser l'appropriation des enjeux portés
par les documents de rang supérieur

outil d'échange et de dialogue entre
l'État et l'auteur du document
sans portée juridique contraignante

Entrée en vigueur et mesures transitoires

18 juin 2020

1^{er} avril 2021

